



## Conseil d'Administration du 18 mars 2016

### Compte-rendu

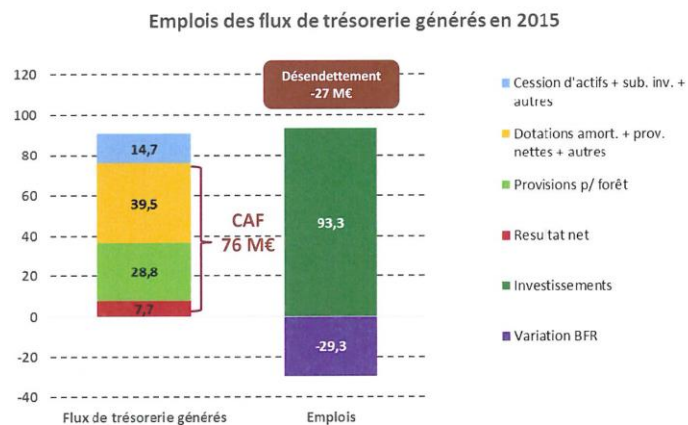
*Ce dernier conseil d'administration de la mandature (qui s'est achevée le 19 mars 2016) a vu la présentation des comptes 2015 de l'Etablissement. Une séance plutôt technique qui examinait aussi les indicateurs du COP 2016-2020, le seuil de consultation du CA pour les marchés de services forestiers et la note de conjoncture sur les ventes de bois.*

*Une question diverse a toutefois donné lieu à un débat plus stratégique avec la confirmation de la volonté du DG de réorganiser le nombre des DT, qui passerait de 9 à 6.*

*Le DG semble assez pressé d'officialiser en annonçant une date butoir au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le Président du CA se veut plus apaisant en évoquant pour sa part une mise en place (plus) progressive. Mais sera-t-il encore présent à la tête du nouveau Conseil d'Administration pour «freiner les chevaux » ?*

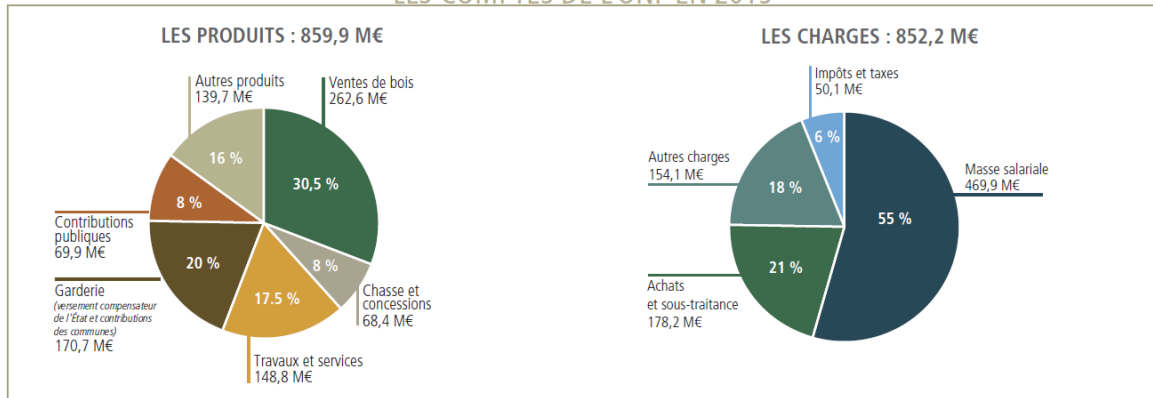
### Budget 2015

La présentation de l'exécution budgétaire 2015 donne lieu à un satisfecit marqué de la Directrice Financière et l'Agent Comptable. Avec un solde positif de 7.7 M€, et le fait que l'Etablissement renoue depuis 3 années successives avec les bénéfices, font régner une presque euphorie dans les rangs de la DG. Cerise sur le gâteau, l'Etablissement se désendette et c'est tant mieux !



Cependant l'Agent comptable aura l'honnêteté de préciser que les moindres besoins en fonds de roulement proviennent aussi d'un versement par avance du FAFSEA et du retour CICE. Pourtant selon lui, 2015 est une excellente année, encore meilleure que 2014 et il se réjouira que l'ONF ait pu faire mieux avec moins d'apports de l'Etat.

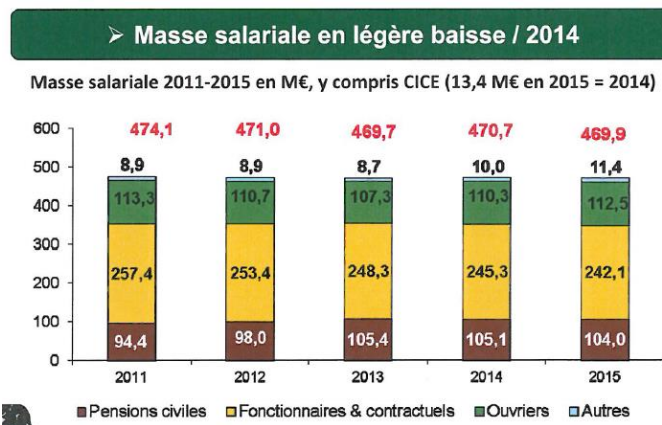
### LES COMPTES DE L'ONF EN 2015



Nous aurons pour notre part une appréciation très divergente de la situation au vu du traitement réservé aux effectifs et à la masse salariale 2015.

La masse salariale des personnels fonctionnaires baisse de 3.2 M€, les effectifs globaux de 59 postes, dont (117 ETP pour les postes publics – PEF) malgré un retour CICE stable de 13.5 M€. La Direction Générale reconnaît qu'elle n'a pas complètement exploité les plafonds d'emplois et 12 ETP n'ont pas été pourvus en plus des suppressions inscrites pour l'année 2015.

No comment ! Une très bonne année, encore meilleure que la précédente !



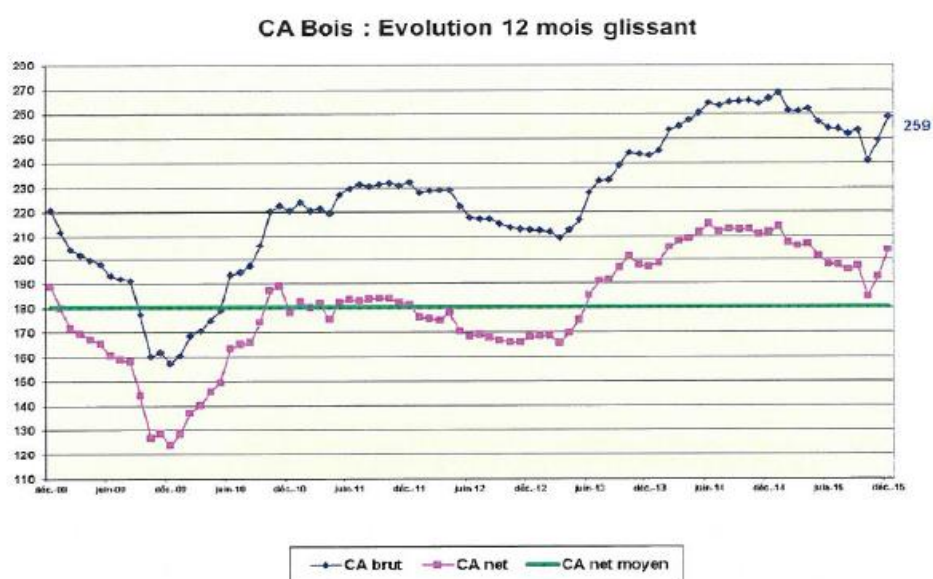
Reste l'appréciation du Budget et sa représentante en CA n'a pas manqué, une fois encore, de casser l'ambiance. Après avoir lancé, il y a 2 ans une alerte sur l'endettement croissant de l'Office (*qui a été d'ailleurs reprise dans le cadre du COP 2016-2020*), elle s'inquiète aujourd'hui de la pérennité à moyen terme du modèle ONF en remarquant qu'il faut une forte contribution publique pour assurer l'équilibre budgétaire. Selon Bercy, et malgré une bonne maîtrise des charges externes, sans le CICE et

l'augmentation du versement compensateur (+20 M€ depuis 2014) les comptes de l'Office seraient dans le rouge.

Là cette fois, c'est le Président qui voit rouge. Il insiste sur les efforts faits par l'Etablissement qui servent au désendettement et aux investissements forestiers, et dégagent, selon ses termes, une capacité d'avenir pour l'ONF. Il voit dans les soutiens de l'Etat, la juste contribution au service rendu par l'ONF à la forêt publique française.

Nous rappellerons pour notre part, que sans l'augmentation exponentielle du CAS PENSIONS qui conduit aujourd'hui l'ONF à payer 1 retraité pour 1 actif, les comptes de l'ONF seraient plus largement bénéficiaires, même sans le CICE, qui n'est d'ailleurs pas une aide spécifique de l'Etat envers l'ONF.

## Information sur les ventes de bois



L'année 2015 reste un bon cru pour les ventes de bois, même si la fin de l'année a été plus compliquée du fait du boycott d'un certain nombre de ventes, des difficultés de la filière résineuse sur les bois destinés à la construction et la poursuite de la baisse du prix des connexes (moindre demande en bois énergie). Pour 2016, la DG table sur la poursuite de la bonne conjoncture sur les bois d'œuvre et une reprise en fin d'année pour le marché de la construction et le bois d'œuvre résineux. Concernant le bois énergie et vu la sous consommation liée à une météo clémente, il faudra résorber les stocks actuels avant toute reprise de la demande.

Le représentant de la FNB confirmera que la trésorerie des acheteurs est tendue et que la situation se dégrade aussi en raison de l'augmentation de la TVA (10% à 20%) qui conduit les entreprises à devoir financer le mois de décalage de sa prise en compte fiscale.

## Indicateurs COP

Le COP 2016-2020 prévoit un nombre réduit d'indicateurs afin de suivre son exécution. Une discussion s'engage sur le fait de savoir s'il faut plus d'indicateurs et sur la pertinence de certains de ces indicateurs.

Le président du Conseil assure qu'avec ou sans, c'est bien l'ensemble du COP qui sera suivi. Le DG rappelle pour sa part que la vraie mise en œuvre du COP se fera à travers le Projet d'Établissement. Il oublie juste de préciser, que la veille, les négociations se sont interrompues un peu rapidement du fait de l'annonce de sa volonté de réorganiser les DT.

## Réorganisation des DT

Le sujet revient sur la table au moment des questions diverses. Le DG a confirmé la veille qu'il avait l'intention de réorganiser et le nombre et le périmètre des DT qui passeraient de 9 à 6. Un journal flash est paru et 5 DT préfigurateurs ont été nommés.

Or ce projet de réorganisation nécessite une résolution du Conseil d'Administration, qui doit en débattre. Officiellement le Conseil n'a même pas été informé du projet à ce jour.



Rappelons que cette réorganisation qui ne figure pas dans le COP, n'est pas une commande des Tutelles. Sinon elles n'auraient pas omis de l'inscrire dans la feuille de route de l'Office. Nous faisons remarquer que la nouvelle carte administrative des régions n'est pas un scoop tombé le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et que cet ajustement administratif n'a pas été évoqué non plus en 2014, lors de la mise en place du SDO.

Le DG dit dans le journal flash 169, que :

*le projet d'adaptation des directions territoriales a été soutenu le 7 mars 2016 par Stéphane le Foll, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Barbara Pompili, secrétaire d'état à la biodiversité, et Christian Eckert, secrétaire d'état au budget, à l'occasion de la signature du contrat d'objectifs et de performance de l'ONF pour la période 2016-2020*

Il n'en est rien. Le soutien des Ministres a été global, dans leurs interventions à l'ONF, aux COFOR et à la filière bois, mais ni précisément ni nommément à une nouvelle réorganisation de l'ONF.

Nous faisons remarquer au Conseil d'administration que cette réorganisation s'inscrit en contradiction totale avec les conclusions de l'ASO. Ces conclusions sont connues des administrateurs, l'un des premiers items est une demande forte de stabilité. La réponse est une réforme.

Nous alertons ensuite sur le fait que l'évaluation du public ciblé par cette réforme tendrait à stigmatiser 5% de l'effectif en une frange très minoritaire dont les réactions d'inquiétude légitime pourraient être anecdotiques.

Nous ne nions pas l'utilité, voire la nécessité de se rapprocher de la gouvernance des nouvelles régions et nous rappelons que dans l'organisation actuelle, nous n'étions pas non plus calés « pile poil » aux régions administratives. La réponse de l'ONF avait été de désigner des référents. Nous demandons donc du temps pour cette évolution et une adaptation progressive et respectueuse des situations personnelles. Le SNPA fait régulièrement remonter au DG, toute la difficulté d'une réorganisation dans la précipitation et continue d'agir pour que toutes les situations individuelles soient prises en compte, afin de ne pas ajouter du stress au stress déjà très prégnant.

C'est le Président qui reprend la parole à la fin de nos interventions (*celles des représentants des Personnels*). Il affirme tout d'abord que nous parlerons plus à ces nouvelles régions que nous ne parlions aux anciennes et qu'il s'agit d'une réforme d'organisation et non de substance. Il ne faut donc pas y voir une velléité de régionalisation de l'ONF. Il se dit ensuite sensible à la conduite des évolutions. Selon ses termes « *On ne veut pas jouer au Monopoly avec les bureaux* » et il s'agirait plus d'une « *évolution que d'un grand soir* ». Il remarque enfin que les nouvelles régions ne sont pas non plus complètement calées sur leur nouvelle organisation et qu'il n'y a donc pas d'urgences sur le sujet. Enfin et surtout, il faut continuer d'être opérationnels.

On sent donc bien une différence d'appréciation et d'abord sur le sujet entre un DG pressé d'installer sa réforme pour le 1<sup>er</sup> janvier 2017, et joue sur des effets d'annonce toujours brutaux (*rappelant en cela l'annonce faite pour le Campus*), sans concertation préalable et avant toute procédure réglementaire de consultation des instances et un Président plus prudent et plus rond, qui tente ensuite d'adoucir le propos et semble vouloir donner du temps au temps.

*Que faut-il y voir : stratégie commune ou divergence de vues ?*

*Ce qui est sûr toutefois, c'est que le DG est en poste alors que le Président quitte le sien (pour l'instant). Nous n'avons pas eu droit à un discours très conclusif, de là à supposer qu'on pourrait peut-être le revoir prochainement ?*

*Le nouveau Conseil sera installé avant la fin du mois de Juin et comptera 2 membres supplémentaires, un représentant des chasseurs et un des DOM TOM. Le mandat des administrateurs sera porté de 3 à 5 ans pour coller à l'échéance du COP. La suite donc, au prochain épisode à la séance de Juin du nouveau conseil d'administration de l'ONF.*